

# COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS  
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement  
a lieu tous  
les **5** ans auprès  
de l'ensemble  
de la population  
communale

MA COMMUNE A PLUS  
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu  
tous les ans sur un échantillon  
de **8 %** de la population



L'agent recenseur  
me remet mes codes  
confidentiels d'accès  
au questionnaire



Je remplis le questionnaire

Par internet sur  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Validez  
et c'est terminé !



Si vous ne pouvez  
pas répondre en ligne,  
utilisez le questionnaire  
papier



L'agent recenseur repassera  
sur rendez-vous pour  
récupérer le questionnaire  
sous quelques jours